

Les élèves des Classes Préparatoires aux Grandes Écoles (CPGE) à l'Université Toulouse III- Paul Sabatier

Dispositions générales et réglementaires



Inscriptions administratives : principes généraux

Vous êtes étudiantes et étudiants inscrits en classe préparatoire scientifique, dans un lycée conventionné avec UT3, vous devez obligatoirement vous inscrire en parallèle à l'Université. Vous êtes, dans ce cas, inscrits au régime cumulatif du cursus Licence de Sciences, Technologies, Santé de la Faculté Sciences et Ingénierie sans précision de mention.

Cette double inscription vous permet d'intégrer, en cours d'année, l'université ou de poursuivre vos études post CPGE si vous n'êtes pas reçus aux concours, après avis de la commission pédagogique.

Cette inscription permet d'accéder à tous les services de l'Université (centre de documentation, SCUIO, médecine préventive, activités en lien avec la vie étudiante, etc.). Elle ne donne pas droit à la délivrance d'un diplôme ni à aucune attestation de crédits ECTS. Les attestations d'équivalence des ECTS acquis durant la CPGE ne peuvent pas être demandées auprès de la faculté Sciences et Ingénierie d'UT3.

Le montant des droits d'inscription est fixé à 170€, par arrêté national. Si vous êtes boursiers, vous êtes exonérés de frais d'inscription sur présentation d'un justificatif.

En procédant à cette double inscription, vous êtes assujettis à la Contribution de la Vie Étudiante et de Campus (CVEC). Cette contribution obligatoire, d'un montant de 100€ (année 2023/2024), est une étape préalable à l'inscription de tous les étudiants de l'Enseignement Supérieur en Formation Initiale. L'attestation de paiement de la CVEC sera demandée au moment de l'inscription. Ces inscriptions sont ouvertes exclusivement en ligne selon une procédure et un calendrier accessible sur le site Web de l'Université en suivant le lien <https://www.univ-tlse3.fr/inscriptions-administratives-3>

S'inscrire à l'UT3

Inscription en régime cumulatif :

Vous devez, en plus de votre inscription en CPGE, vous inscrire à l'Université.

Avant de procéder à votre inscription, vous devez vous acquitter de la Contribution Vie Etudiante et de Campus auprès du CROUS. Elle vous sera systématiquement demandée pour toute inscription.

Par la suite, vous devrez payer les droits d'inscription, qui s'élèvent à 170€ à l'exception des étudiants boursiers, sur présentation d'un justificatif.

Le statut d'étudiant est conféré une fois l'inscription validée c'est-à-dire que les pièces justificatives de votre dossier ont été validées et le paiement a été effectué (sauf boursier).

La carte étudiante de l'UT3 vous sera délivrée. Elle donne accès à l'ensemble des services fournis par l'UT3 et par l'Université fédérale de Toulouse.

L'inscription cumulative en 1ère année CPGE

Pour les étudiants admis en première année CPGE via Parcoursup, vous devrez suivre la procédure décrite sur le site de l'établissement <https://www.univ-tlse3.fr/double-inscription-licence-1ere-annee-cpge-1>

L'inscription cumulative en 2ème année CPGE ou en « 5/2 » ou en ATS : première inscription à l'université

Si vous êtes inscrit en CPGE mais que vous n'avez jamais été inscrit à l'université, la procédure d'inscription à suivre est décrite sur le site de l'établissement : <https://www.univ-tlse3.fr/double-inscription-cpge-1>

Un dossier d'inscription sera à imprimer et retourner, complété des pièces demandées, à la scolarité centrale de l'université.

L'inscription cumulative en 2ème année CPGE ou en « 5/2 » ou en ATS : réinscription à l'université

Pour une réinscription à l'université, si vous possédez déjà un numéro étudiant, vous devrez suivre la procédure décrite sur le site de l'établissement : <https://www.univ-tlse3.fr/double-inscription-cpge-1>

Réorientation des élèves

- ❖ Validation des études suivies au lycée dans le cadre d'une réorientation à l'UT3, en cours de première ou deuxième année de CPGE

Vous êtes étudiantes et étudiants inscrits en régime cumulatif à l'UT3 et vous souhaitez mettre fin à votre cursus CPGE et intégrer l'université en cours d'année, dans la perspective d'une poursuite d'études dans un parcours universitaire. Vous devez prendre contact avec le service scolarité centrale par mail à scolarite.inscriptions@univ-tlse3.fr et suivre la procédure décrite sur la page internet <https://www.univ-tlse3.fr/double-inscription-cpge-1>

Il appartient aux responsables de formation de déterminer pour chaque demande :

- les unités d'enseignement sur lesquelles vous serez évalué
- la mention et éventuellement le parcours dans lequel l'étudiant ou l'étudiante sera autorisé à s'inscrire ;
- le niveau de la formation (L1 ou L2). Il conviendra de se reporter à l'annexe (annexe 01/CPGE/UT3) de la présente convention,
- s'il y a lieu le nombre de semestres ou d'unités d'enseignement validés et la correspondance en crédits ECTS.

Votre inscription administrative sera modifiée en conséquent et votre inscription pédagogique effectuée.

- ❖ Validation des études suivies au lycée dans le cadre d'une réorientation à l'UT3, à l'issue de la première ou deuxième année de CPGE

Vous êtes étudiantes et étudiants inscrits en cumulatif à l'UT3 et vous souhaitez intégrer l'université à l'issue de votre 1ère ou 2ème année de CPGE, dans la perspective d'une poursuite d'études dans un parcours universitaire, vous pouvez demander à intégrer une mention de licence inscrite dans le tableau annexé à la présente convention (annexe 01/CPGE/UT3) :

- vous êtes étudiantes et étudiants en première année de CPGE, à l'issue de cette première année, vous devez faire des demandes d'admission en 1ère et 2ème année de licence ;
- vous êtes étudiantes et étudiants en seconde année de CPGE, à l'issue de cette seconde année, vous devez faire des demandes d'admission en 2ème année et 3ème année de licence ;
- vous êtes étudiantes et étudiants inscrits en CPGE 5/2 et ATS, vous pouvez, si vous le souhaitez, faire des demandes d'admission en 3ème année de licence uniquement. En effet à l'issue de la procédure, une proposition en 3ème année de licence vous sera obligatoirement proposée.

Vous devez déposer un dossier en ligne selon la procédure accessible depuis le <https://www.univ-tlse3.fr/double-inscription-cpge-1> sur la plateforme dédiée (e-Candidat).

Il appartient à la commission pédagogique CPGE-FSI de déterminer pour chaque demande :

- le niveau (L1, L2, L3) et le parcours de licence dans lesquels elle propose d'inscrire l'étudiant. Il conviendra de se reporter à l'annexe (annexe 01/CPGE/UT3) de la présente convention ;
- le nombre de semestres validés et la correspondance en crédits ECTS de licence ;
- le cas échéant, l'obligation de valider une ou plusieurs Unités d'Enseignement (avec la correspondance en crédits européens) durant l'année à venir.

A l'issue de cette commission, l'avis sur e-candidat sera enregistré par les responsables d'année et communiqué aux candidats.

Pièces justificatives à fournir pour une 1^{ère} inscription

- Pièce d'identité
- Relevé des notes du baccalauréat
- Certificat de participation à la Journée Défense et Citoyenneté, à défaut l'attestation de recensement
- Attestation de la Contribution Vie Etudiante et de Campus (CVEC), à vos Nom et Prénom
- Document "Engagement" dûment complété et signé téléchargeable sur le site <https://www.univ-tlse3.fr/pièces-complémentaires-au-dossier-d-inscription-administrative>
- Photo d'identité récente, au format JPG, selon les normes indiquées en ligne : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F10619>
- Document "Autorisation d'utilisation des données personnelles" dûment complété et signé téléchargeable sur le site <https://www.univ-tlse3.fr/pièces-complémentaires-au-dossier-d-inscription-administrative>
- Pour les bénéficiaires d'une bourse : notification conditionnelle de bourses de l'année universitaire (3 pages)
- Pour les étudiants mineurs : document "Autorisation parentale d'inscription"

Cette liste de pièces justificatives est non exhaustive. Des documents supplémentaires pourront vous être demandés selon votre situation.

Pièces justificatives à fournir pour une réinscription

- Attestation de la Contribution Vie Etudiante et de Campus (CVEC), à votre prénom et nom
- Certificat de scolarité du lycée
- Pour les bénéficiaires d'une bourse : notification conditionnelle de bourses de l'année universitaire (3 pages)